INDIVIDUALISATION DES CONTRATS DE FOURNITURE D'EAU

Schéma de principe

Pose horizontale ou verticale des compteurs dans la gaine

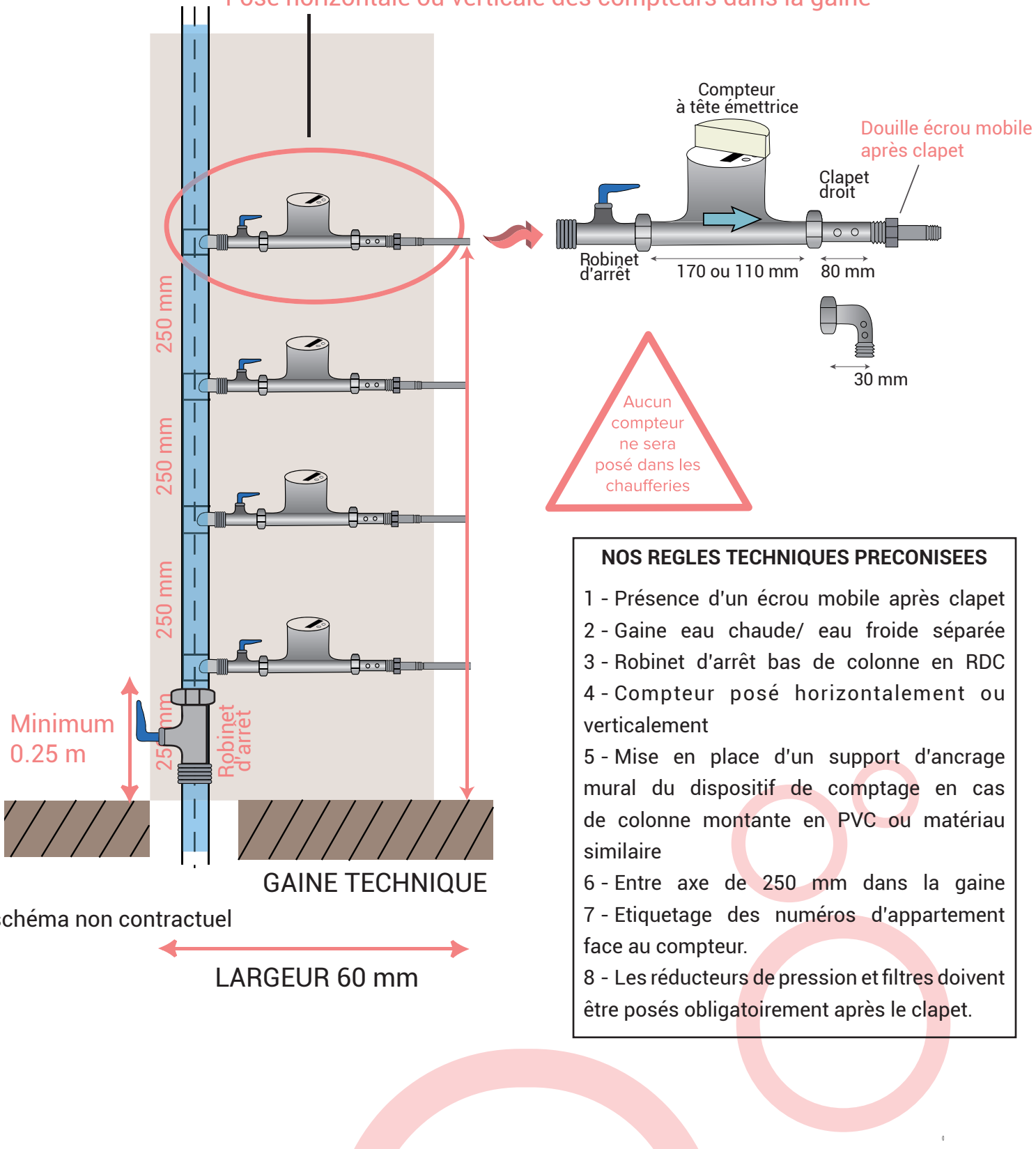


schéma non contractuel

NOS REGLES TECHNIQUES PRECONISEES

1 - Présence d'un écrou mobile après clapet
2 - Gaine eau chaude/ eau froide séparée
3 - Robinet d'arrêt bas de colonne en RDC
4 - Compteur posé horizontalement ou verticalement
5 - Mise en place d'un support d'ancrage mural du dispositif de comptage en cas de colonne montante en PVC ou matériau similaire
6 - Entre axe de 250 mm dans la gaine
7 - Etiquetage des numéros d'appartement face au compteur.
8 - Les réducteurs de pression et filtres doivent être posés obligatoirement après le clapet.